



**ACUITÉ AUDITIVE**



# L'ACUITÉ AUDITIVE

## 1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

La faculté d'entendre revêt une importance cruciale dans certaines activités de surveillance où il est nécessaire de percevoir des mots couverts par un bruit de fonds. L'aptitude à localiser les sons est indispensable à diverses tâches policières, notamment sur la scène d'un acte criminel, lorsque le suspect peut encore se trouver sur les lieux, de même que pour des opérations de recherche et de sauvetage (A Trottier, J Brown, 1994).

L'évaluation de l'acuité auditive se fait par le biais d'un audiogramme.

## 2. RECOMMANDATIONS RELATIVES AU DÉPISTAGE

Il est nécessaire d'effectuer un examen de l'oreille avec un otoscope de même qu'un test conventionnel d'acuité auditive, puisque la majorité des troubles de l'audition ne peuvent être identifiés à l'examen physique seul.

## 3. ÉVALUATION MÉDICALE

### 3.1 ANAMNÈSE

L'interrogatoire doit rechercher la présence de douleur, d'écoulement, de sensation d'inconfort au niveau des oreilles. De plus, la présence d'acouphène, de vertige, d'étourdissement ou de changement dans la qualité de l'ouïe peut indiquer une pathologie existante. On doit rechercher la date de la dernière exposition à un bruit intense. Cette donnée est importante puisqu'une exposition récente au bruit peut occasionner temporairement une diminution de la performance auditive et donc, fausser le test audiométrique. À cet effet, un examen audiométrique ne devrait pas avoir lieu dans les 14 heures qui suivent une exposition à un bruit intense.

Pour la même raison, il convient de noter les expositions récentes à des bruits non industriels telles que la musique forte, l'utilisation d'outils bruyants, l'utilisation d'outils à moteur, l'exposition aux bruits de machinerie ou de voitures de course, etc.



### **3.2 EXAMEN PHYSIQUE**

Le médecin examinateur s'assurera, durant l'examen otoscopique, que le canal auditif externe est libre afin de visualiser les tympans. Le cérumen peut gêner ou empêcher l'examen des tympans. L'état des tympans et des canaux auditifs sera noté.

### **3.3 AUDIOMÉTRIE TONALE (PURE TONE)**

L'audiomètre « Pure tone » est utilisé pour quantifier le déficit auditif. Cet appareil électronique délivre des stimuli acoustiques spécifiques (sons purs) à des intensités spécifiques afin de déterminer le seuil auditif du candidat pour chaque fréquence.

L'audition est mesurée séparément pour chaque oreille, en utilisant les fréquences 250 Hz, 500 Hz, 1000 Hz, 2000 Hz, 3000 Hz, 4000 Hz, 6000 Hz et 8000 Hz puisque celles-ci incluent toutes les fréquences nécessaires à la compréhension de la communication verbale. On détermine, lors du test, l'intensité minimale requise pour que le candidat perçoive la fréquence dans chaque oreille, puis on mesure et on note le résultat pour chaque oreille et à chaque fréquence, en Db (décibel).

Notons qu'il est recommandé d'effectuer les tests dans une cabine approuvée ANSI afin de s'assurer de l'exactitude des résultats.

## **4. CRITÈRES D'ÉVALUATIONS ET RECOMMANDATIONS**

L'acuité auditive de l'oreille la plus faible, sans assistance, ne doit pas avoir une perte de plus de 25 Db sur 3 des 4 fréquences (500 Hz, 1000 Hz, 2000 Hz et 3000 Hz) avec une perte moyenne ne dépassant pas 30 Db pour ces 4 fréquences.

Les candidats porteurs de prothèses auditives seront référés chez un spécialiste pour un examen complémentaire.